



EXTRAIT N°56/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Date de la
convocation :
Le 08 juillet 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 8
Absents 3
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 22
Procurations 8
Absents 3
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de juillet, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan.

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe,

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, M. ARETO Joseph, M ADELAIDE Michel, M. CIDOLIT Bertrand, M. MELINARD Quincy, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond (procuration à M ADELAIDE Michel), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme CARDOU Josiane, (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. ADELE Lionel, (procuration à Mme DUBO Corinne), M. SAINT-HONORE Laurent(procuration à Mme JEANNE-ROSE Laurence), Mme LAMARTINIERE Nadine, (procuration à Mme JEANNE-ROSE Laurence),

ABSENTS NON-EXCUSES : M. THELESTE Johan, Mme COSTIER Luciane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Victor VALAYE (DIRFIN), Mme Audray LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-56-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-56-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°74 DU 06/10/2025 PORTANT
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR DES SERVICES
TECHNIQUES ADJOINT (H/F)**

Le Maire expose :

FONDEMENTS REGLEMENTAIRES :

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code général de la fonction publique territoriale ;
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

CONTEXTE :

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, la commune de Saint-Joseph souhaite renforcer sa capacité de pilotage et de coordination des projets techniques, d'entretien du patrimoine communal et de gestion des infrastructures. La montée en charge des opérations techniques, la complexité croissante des projets d'aménagement, ainsi que les exigences en matière de transition écologique et de sécurité des équipements nécessitent la création d'un poste de Directeur des services techniques adjoint (H/F).

Ce poste vise à appuyer la direction des services techniques dans la conduite des projets, le management des équipes, le suivi des opérations et la coordination interservices.

PERSPECTIVE :

La création de cet emploi permanent permettra :

- De renforcer la gouvernance technique de la collectivité ;
- D'assurer un appui stratégique et opérationnel à la direction des services techniques ;
- De piloter des projets d'aménagement, de rénovation et de maintenance du patrimoine communal ;
- De coordonner les équipes techniques et les prestataires externes ;
- De garantir la conformité réglementaire et la qualité des interventions ;
- De contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques locales en matière d'environnement, d'urbanisme et de mobilité.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-56-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

NIVEAU DE RECRUTEMENT :

Le candidat devant être titulaire d'une licence professionnelle ou d'un diplôme équivalent dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la gestion de projets techniques ou de l'aménagement du territoire. Une expérience professionnelle dans le domaine des fonctions à exercer, sera également appréciée, notamment en conduite et suivi de chantiers, gestion et planification des interventions techniques, application des règles de sécurité, coordination des équipes et suivi administratif et budgétaire des opérations.

NIVEAU DE REMUNERATION :

Le poste sera positionné sur l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux, en fonction du profil et des compétences du candidat retenu.

Dans cette hypothèse, la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux, en fonction du grade de référence retenu, en tenant compte du profil et de l'expérience de la personne recrutée. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%. L'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

Le poste sera exercé à temps complet pour une durée de 36 heures et 30 minutes hebdomadaires. Il pourra être pourvu par un agent titulaire ou, à défaut, par un agent contractuel conformément aux dispositions.

.....
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER l'annulation et le remplacement de la délibération N°74 en date du 06/10/2025 afin de préciser la rémunération prévue pour la création d'un emploi permanent de " Directeur des services techniques adjoint (H/F)", relevant de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés, à temps complet.

DE CREER un (1) emploi permanent de "Directeur des services techniques adjoint (H/F)", relevant de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux, à temps complet ;

DE RECRUTER un agent titulaire ou, à défaut, d'un agent contractuel ;

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 16 juillet 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture



Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260716-56-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

YAN MONPLAISIR